

1. Zone de Protection des Plantations au Trou 1

Le hors limites, sur le côté gauche du trou 1 marqué par des **PIQUETS BLANCS / VERTS**, est une zone de protection des plantations, et il est strictement interdit d'y pénétrer, même pour aller chercher sa balle. Si sa balle est dans la Zone Générale, **donc pas dans le hors limites**, et que quoi que ce soit dans la Zone d'interdiction de jeu interfère avec le Stance ou le mouvement intentionnel du joueur, le joueur doit prendre un dégagement sans pénalité sous Règle 16.1

Pénalité générale pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit : 2 coups / Perte de trou

En cas de non-respect, le Golf de Clervaux se réserve le droit de prononcer une interdiction de terrain.

2. Zone de Protection des Plantations sur le reste du parcours

Les zones de plantations marquées par des **PIQUETS BLEUS / VERTS** sont des Zones d'interdiction de jeu, et il est strictement interdit d'y pénétrer, même pour aller chercher sa balle. Si la balle repose dans une de ces zones, le joueur doit prendre un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1.b.

Pénalité générale pour avoir joué une balle d'un mauvais endroit : 2 coups / Perte de trou

3. Hors Limites

Au-delà de toute limite définie par des **PIQUETS / LIGNES BLANCHES**, toute autre clôture de délimitation ou toute haie définissant la limite du parcours. Le terrain appartenant à la maison à droite du Green numéro 1, ainsi que tout le Compact Course sont hors limites.



4. Chemins

Tous les chemins et sentiers, qu'ils soient artificiels ou non, constituent des conditions anormales de parcours au sens de la règle 16. Vous avez droit à un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1b

5. Clôtures Électriques

Les clôtures électriques sont considérées comme partie intégrale du parcours. La balle doit être jouée comme elle repose ou peut être déclarée comme injouable. Les piquets des clôtures ne peuvent pas être bougés.

6. Racines d'arbres

Si la balle d'un joueur repose dans la Zone Générale et qu'il y a embarras par des racines nues, le joueur peut prendre un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1b. Cependant, il n'y a pas d'embarras si les racines ne gênent que le Stance du joueur.

7. Terrain en Réparation - G.U.R

Toutes les zones marquées avec des **PIQUETS BLEUS** et / ou **LIGNES BLEUES** sont terrain en réparation. Le joueur a droit à un dégagement sans pénalité selon la règle 16.1.

8. Rythme de Jeu



Le Ready Golf est à appliquer, sauf en Matchplay.

Votre place sur le parcours n'est pas devant la partie qui vous suit, mais immédiatement derrière la partie qui vous précède.

9. Le règlement Technique et Sportif est applicable

(Téléchargeable sur www.golfclervaux.lu).

Le code vestimentaire est affiché sur les tableaux d'informations dans le Clubhouse.